

Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

Département de l'Aude

Avenant n°1

au contrat d'exploitation par convention provisoire d'exploitation de l'assainissement collectif enregistré en Préfecture de l'Aude le 24 décembre 2020



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID: 011-200035855-20211209-2021_236-DE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, représentée par Monsieur Philippe GREFFIER, son Président, agissant en cette qualité et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du

et dénommée ci-après « la Collectivité »

d'une part,

ET,

SUEZ Eau France, Société par Actions Simplifiée, au capital de 422 224 040 euros, dont le siège social est situé Tour CB21 - 16, Place de l'Iris - 92040 PARIS LA DÉFENSE CEDEX, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 410 034 607, prise en sa Région Occitanie et représentée par Monsieur **Antoine BRÉCHIGNAC**, agissant en qualité de Directeur Régional, dûment habilitée,

et dénommée ci-après « le Concessionnaire »

d'autre part,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 011-200035855-20211209-2021_236-DE

PRÉAMBULE

Par contrat de Convention provisoire d'exploitation enregistré en Préfecture de l'Aude le 24 décembre 2020, la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois a confié la gestion de son service public de l'assainissement collectif à la société SUEZ Eau France depuis le 1^{er} janvier 2021.

La date d'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Le contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant jusqu'à ce jour.

Le contexte de signature du présent avenant est le suivant :

1. Report de travaux à 2021

La Collectivité et le Concessionnaire ont réalisé un audit complet des contrats de délégation de service public afin d'identifier les variations financières significatives de l'exploitation du service.

A ce titre, le Concessionnaire reverse à l'économie du contrat le solde du renouvellement non dépensé ainsi que les pénalités dues au 31 décembre 2020 tels qu'ils résultent des avenants de fin de contrat annexés à la convention, soit un montant total de 118 184 €HT en valeur au 1^{er} janvier 2021.

2. Travaux de renouvellement prévus au contrat

Comme indiqué à l'article 4 de la convention, les travaux de renouvellement programmé s'élèvent à 153 333 € HT pour l'année 2021.

Les Parties conviennent que le budget global sera dépensé au plus tard le 31 décembre 2021, et définissent d'un commun accord l'ensemble des travaux qui seront effectués d'ici la fin de la convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES ONT CONVENU DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021

Berger Levrault

ID: 011-200035855-20211209-2021_236-DE

Affiché le

ARTICLE 1: OBJET

Le présent avenant a pour objet de prendre acte de la liste des travaux à effectuer sur l'année 2021. Ces travaux solderont le budget global de renouvellement et de report de travaux prévus dans le cadre de la convention.

ARTICLE 2: LISTE DES TRAVAUX A REALISER

Un comité de suivi technique constitué d'un représentant de la Collectivité et d'un représentant du Concessionnaire a été créé pour suivre les travaux à réaliser dans le cadre de la convention provisoire d'exploitation en 2021. Son rôle a été de définir en fonction de leurs pertinences et du budget alloué la liste de travaux à effectuer avant le 31 décembre 2021.

Pour chaque proposition de travaux, le Concessionnaire a étudié la meilleure solution technique, et fourni un devis soumis à validation de la Collectivité.

La liste des travaux présentée ci-après synthétise les choix faits par la Collectivité dans le cadre du comité de suivi.

Le budget global comprenant le report des travaux à 2021 (118 184 € HT) et le renouvellement programmé 2021 (153 333 € HT), soit 271 517 € HT, sera dépensé d'ici la fin du contrat sur la base de la liste ci-après.

Convention assainissement	
Intitulé	Montant €
Renouvellement du réseau EU Rue de la miséricorde - Castelnaudary	67 999 €
Renouvellement du réseau EU Voute de l'Hopital - Castelnaudary	66 603 €
Chemisage du réseau EU rue Foch - Castelnaudary	28 740 €
Renouvellement du réseau EU rue René Cassin - Castelnaudary	43 098 €
Renouvellement du réseau EU Av Maréchal Juin - de lattre de Tassigny - Castelnaudary	19 037 €
Remplacement du canal Venturi STEP Molinier - Castelnaudary	5 961 €
Renouvellement canalisations assainissement Rue Marfan - Castelnaudary	16 890 €
Renouvellement surpresseur 2 de la STEP de Labastide d'Anjou	8 009 €
Evacuation des boues d'un lit planté de roseaux, STEP de St Martin Lalande	15 180 €
	271 517 €

L'ensemble des travaux présentés dans le tableau précédent soldera le compte de renouvellement ainsi que les sommes dues par le concessionnaire au titre des avenants de fin des contrats des délégations de services publics arrivés à échéance fin 2021.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 011-200035855-20211209-2021_236-DE

ARTICLE 4: DATE D'EFFET ET AUTRES CLAUSES

Toutes les stipulations de la Convention Provisoire d'Exploitation, non expressément modifiées par le présent avenant demeurent applicables. En cas de contradiction, les stipulations du présent avenant priment.

Le présent avenant prendra effet le lendemain de sa date de notification au Concessionnaire, après signature par l'ensemble des Parties et transmission en Préfecture.

Monsieur Philippe GREFFIER	Monsieur Antoine BRÉCHIGNAC
Le Président,	Le Directeur Région Occitanie,
Pour la Collectivité,	Pour le Concessionnaire,
Le	
Fait en trois exemplaires originaux à CA	ASTELNAUDARY,